Fiche Repères
Surendettement

Le surendettement en France

Depuis 2012, 2 037 908 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France, soit une moyenne de 169 826 par an. 1 840 110 dossiers ont été, dans le même temps, jugés recevables.

Au cours de la période 2012-2023, **les situations de surendettement traitées par les commissions se caractérisent par une hausse de l'endettement immobilier** et une réduction significative de l'endettement à la consommation.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.
Les commissions de surendettement sont gérées par la **Banque de France.**

Évolution du nombre de dossiers déposés de surendettement

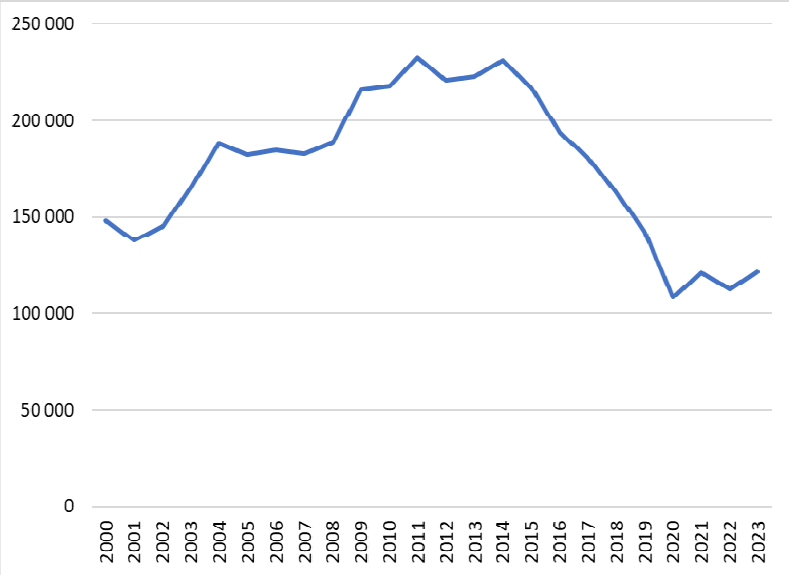

En 2023, 121 617 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France. Par rapport à 2022, cela représente une hausse de 8 %. L'année 2020 a été très particulière également sur le plan du surendettement en raison de la pandémie de Covid-19. En dehors de cette année exceptionnelle, on constatait, entre 2014 et 2023, une diminution régulière du nombre de dossiers déposés.

Source : Banque de France

Montant total des dettes (en milliards d'euros)

	2021	2022	2023
Total	**4,9**	**4,2**	**4,2**
Dettes financières	3,4	2,9	2,9
Dettes de charges courantes	0,7	0,7	0,6
Autres dettes	0,8	0,7	0,7

L'endettement global des surendettés est de 4,2 milliards d'euros en 2023, stable par rapport à 2022. **Les dettes financières (dettes immobilières et dettes à la consommation) représentent 68,4 % du total.**

Sources : Banque de France, Le surendettement des ménages. Enquêtes typologiques 2021, 2022 et 2023.

Nature des dettes (2023)

Sur les dossiers traités	Part des dossiers concernés par…
… des dettes financières	**80 %**
dont crédit immobilier	10 %
dont crédit à la consommation	72,3 %
dont découverts et dépassements	42,4 %
… des dettes de charges courantes	**76,3 %**

Les **dettes de charges courantes** se composent des dettes de logement (loyers et charges locatives) ou afférentes au logement (électricité, gaz, chauffage, eau…), de communication (téléphone, Internet…), de transport, d'assurance, de santé, d'éducation et de dettes fiscales.

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages. Enquête typologique 2023, février 2024.

Évolution de l'âge des personnes surendettées

En % du nombre de personnes

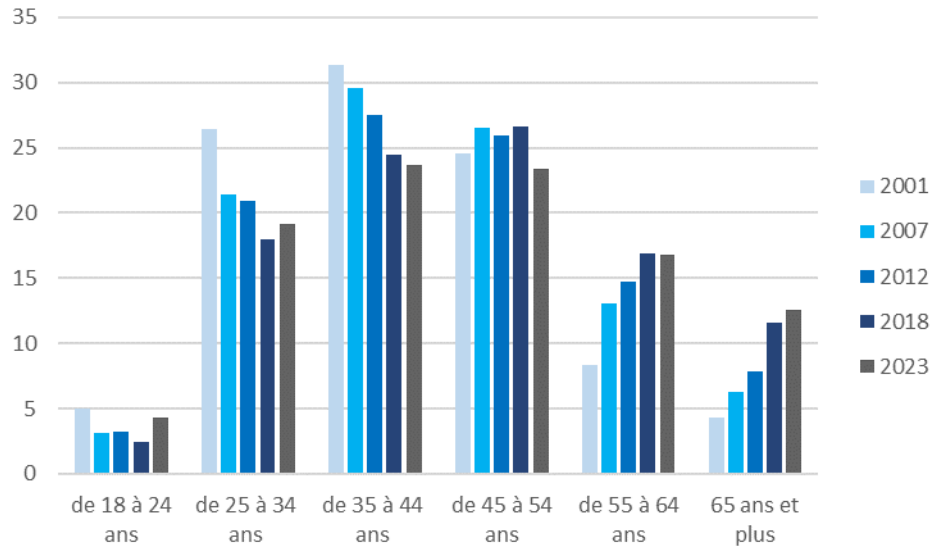

Sources : Banque de France, Le surendettement des ménages. Enquête typologique (différentes années).

Près de la moitié des personnes surendettées ont entre 35 et 54 ans. Mais depuis plusieurs d'années, le vieillissement de la population surendettée se confirme. Dans 29,5 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus. **Dans 12,7 % des cas, ils ont 65 ans et plus.**

Aller plus loin

La finance pour tous :
Prévenir le surendettement :
https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/prevention-du-surendettement/
Réforme surendettement :
https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/surendettement-ce-qui-a-change-avec-la-loi-lagarde-et-les-reformes-suivantes/

Banque de France :

- Données sur le surendettement : https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques/surendettement/surendettement-series-annuelles
- Enquête typologique 2023 : https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2023